

Interdiction de faire des feux en vigueur à la grandeur du territoire en raison du temps chaud et sec

7 août 2024



La Section de la gestion des feux de forêt a ordonné une interdiction de faire des feux de niveau 2 pour l'ensemble du territoire. À compter du jeudi 8 août, les feux de camp et de cuisson ne sont autorisés que dans les foyers et poêles aménagés à cet effet dans les terrains de camping territoriaux et privés accessibles par la route. Tous les autres feux sont interdits.

Il s'agit du deuxième niveau du système de restriction à 3 niveaux du Yukon. À Dawson et à Whitehorse, les règles entourant les feux sont déterminées par les municipalités. Dans les parcs nationaux, elles sont établies par [Parcs Canada](#).

Des restrictions sont imposées pour les feux de camp et à ciel ouvert en raison du danger élevé d'incendie causé par le temps chaud et sec. Les équipes de lutte contre les feux sont déjà occupées par des interventions qui

pourraient être compromises par des feux de forêt d'origine humaine évitables.

Dans ces conditions, un feu peut se déclencher facilement, se propager rapidement et être difficile à éteindre. La population peut aider les équipes de pompiers en prenant certaines précautions au moment d'allumer un feu autorisé dans le cadre de cette interdiction.

- Évitez de faire un feu par temps venteux.
- Ne faites jamais un feu plus grand que nécessaire.
- Gardez toujours un œil sur le feu et ayez de l'eau à portée de main.
- Assurez-vous que le feu est complètement éteint avant de vous en éloigner. Arrosez-le feu avec de l'eau, remuez les braises et continuez jusqu'à ce que les cendres soient froides.

On demande aussi à la population d'être consciente des autres activités qui peuvent produire des étincelles ou de la chaleur qui pourraient déclencher un feu de forêt. Évitez de conduire un véhicule motorisé dans la végétation et les herbes hautes par temps chaud et sec. Ne jetez jamais de mégots de cigarette (ou autres) d'un véhicule. Soyez vigilant si vous faites du tir à la cible.

Information sur les feux, Section de la gestion des feux de forêt
867-393-7415 ou YukonFireInfo@yukon.ca